

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LAFFREY

Séance du 05 décembre 2011

L'an deux mil onze et le cinq décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 30 novembre, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire Hélène Perrin.

Date de la convocation : 30 novembre 2011

Membres du Conseil municipal : 11

Présents : Ms Hélène Perrin – Madeleine Garnier – Jean-Jacques Defaite – Thierry Julien – Denis Viscuso – Philippe Faure – Bénédicte Nicolet – Sylvain Melmoux – Rémi Horvath.

Absents : Ms Yann Liotard (procuration à Thierry Julien) – Valérie Ponsard (procuration à Hélène Perrin).

Secrétaire : Philippe Faure

Date d'affichage : 12/12/2011

COMPTE RENDU

Ordre du jour

55/2011 – Délibération : Base nautique - Demande d'agrandissement des locaux du Club de Voile et d'Aviron de Laffrey (C.V.A.L.)

Madame le Maire donne lecture du courrier adressé par C.V.A.L. à la commune de Laffrey en date du 06/11/2011 :

L'association demande qu'une réunion soit organisée entre la maire de Laffrey, M. Galvin, Conseiller Général, et les représentants de la base nautique afin de discuter de leur projet d'extension du local de l'association.

Celle-ci estime que « cet agrandissement est devenu indispensable pour accueillir les membres du club et le public dans les meilleures conditions et qu'il contribuerait à la valorisation du site et au développement touristique du lac et du plateau matheysin ». Ces agrandissements serviront d'une part à créer une terrasse, et une zone voilerie, et d'autre part à créer un vestiaire et une douche fermée. Un représentant du club, présent au conseil, explique le programme prévu, un architecte sera mandaté pour ce projet, et demande l'avis du conseil.

Du point de vue urbanistique, le local est situé en zone NI qui est un secteur naturel utilisable pour la pratique d'activités de loisirs et touristiques. Une extension du local apparaît possible.

En revanche, il y a de gros travaux à prévoir pour le raccordement au réseau d'eaux usées. Ces travaux sont estimés à 60 973 € HT dans les projets d'assainissement. Actuellement la base dispose d'une fosse septique qui a fait l'objet d'une visite et qui est en bon état de fonctionnement. Philippe FAURE, vice-président du SIALLP, se renseignera sur l'éventualité du raccordement du bâtiment au collecteur de la plage.

Une question sur le financement de ces travaux est posée, le représentant du club répond que les financeurs habituels ont été contactés, et le club voulait déjà avoir l'avis du conseil municipal pour avancer dans la démarche.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver le principe du projet.

Cette délibération est votée par :

9 voix POUR (Hélène Perrin, Madeleine Garnier, Rémi Horvath, Valérie Ponsard, Yann Liotard, Thierry Julien, Philippe Faure, Bénédicte Nicolet, Sylvain Melmoux) ;
2 Abstentions (Jean-Jacques Defaite et Denis Viscuso) concernant le montage financier du projet.

56/2011 - 1 – Délibération modificative de virement de crédits n°1 – Budget M

49.

Mme le maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des virements de crédits budgétaires afin de liquider les derniers engagements de la commune sur l'exercice 2011 dont il résulte notamment :

un déficit de : - 1 851,64 € au compte 20 Frais d'études et d'insertion en section de dépenses d'investissement d'où la délibération modificative n°1.

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
DI 2031 Frais d'études		1704.71 €
DI 2033 Frais d'insertion		146.93 €
DI 2315	1851.64 €	
TOTAL	1851.64 €	1851.64 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver les virements de crédits décrits ci-dessus.

Cette délibération est votée à 10 voix POUR et 1 Abstention (M. Jean-Jacques Defaite).

56/2011-2 – Délibération modificative de virement de crédits n°2 – Budget

M49.

Mme le maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des virements et ouvertures de crédits budgétaires afin de liquider les derniers engagements de la commune sur l'exercice 2011 dont il résulte :

Un déficit de : - 5 934,27 € au compte 011 Charges à caractère général en section de dépenses de fonctionnement, d'où les délibérations modificatives n°2 et 3.

DESIGNATION	DIMINUTION SUR CREDITS OUVERTS	AUGMENTATION SUR CREDITS OUVERTS
DF 615 Entretien/réparation		4437,07 €
DF6811 Amortissements	3370,43 €	
DF 654 Pertes/créances irrécouvrables	500 €	
DF 673 Titres annulés sur exercice antérieur	566.64 €	
TOTAL	4 437.07 €	4 437.07 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver les virements de crédits décrits ci-dessus.

Cette délibération est votée à 10 voix POUR et 1 Abstention (M. Jean-Jacques Defaite).

56/2011-3 – Délibération modificative d'ouverture de crédits n°3 – Budget

M49.

Mme le maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des ouvertures de crédits budgétaires afin de liquider les derniers engagements de la commune sur l'exercice 2011 dont il résulte :

Un déficit de : – 5 934,27 € au compte 011 Charges à caractère général en section de dépenses de fonctionnement, d'où les délibérations modificatives n°2 et 3.

DESIGNATION	DEPENSES AUGMENTATION DE CREDITS	RECETTES AUGMENTATION DE CREDITS
DF 611 Sous-traitance générale	1 497,20 €	
RF 70611 Redevance assainissement collectif		1 497,20 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'approuver les virements de crédits décrits ci-dessus.

Cette délibération est votée à 10 voix POUR et 1 Abstention (M. Jean-Jacques Defaite).

57/2011 – Travaux du captage et du poste de pompage du lac – Choix de l'entreprise pour travaux de réhabilitation du captage et du poste de pompage du Lac.

M. Thierry Julien fait une présentation de la consultation en cours, 1^{er} tranche du programme globale de réhabilitation du réseau d'eau potable de Laffrey.

Le bureau d'étude SOGREAH est maître d'œuvre de l'opération.

Une consultation a été lancée courant de l'été, pour trouver une entreprise afin de réaliser les travaux de remplacement du captage dans le lac de Laffrey, et de la mise aux normes du réservoir, partie pompage.

Sept entreprises ont répondu. Une première analyse des offres a eu lieu le 10/10/2011, et des disparités dans les offres ont obligé le maître d'œuvre à interroger les entreprises afin de clarifier les offres, notamment en ce qui concernait les prestations dans le lac.

Une 2eme analyse, le 8/11/2011, a permis de prendre en compte toutes les réponses des entreprises, et de permettre au maître d'œuvre de valider le tableau de classement des offres.

Suite à ce classement, l'offre de l'entreprise ATEAU, est la mieux-disante, de plus elle propose un suivi pendant 1 an, par télétransmission du matériel et du fonctionnement du captage.

M.Thierry Julien propose au conseil municipal d'accepter la proposition de l'entreprise ATEAU, d'un montant de 81 724.50 € HT soit 97 742.50€ TTC.

Le travaux sont programmés pour le début du printemps 2012.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition ATEAU.

Cette délibération est votée à l'unanimité.

DIVERS

M. Jean Jacques Defaite interroge le Maire sur l'éventualité d'installer un distributeur de billet dans le village. Madame le maire répond qu'elle a questionné la Banque Postale et que celle-ci a répondu négativement à la demande. Pourquoi ne pas interroger d'autres banques, sachant qu'un local au rez-de-chaussée de la mairie, pourrait l'accueillir...

Madame le maire interrogera d'autres banques.

Questions du public :

Des personnes présentes dans la salle, ont questionné le conseil municipal sur :

- ↳ L'éclairage public autour du lac (RD115a), qui ne fonctionnait pas toujours, réponse du maire : une entreprise est chargée d'entretenir l'éclairage public de la commune, celle-ci intervient sur demande de la mairie, et quand un disfonctionnement est identifié. En ce qui concerne le tour du Lac, l'éclairage public est limité hors période estivale, par mesure d'économie.
- ↳ Sécurité de la traversée de Laffrey, pourquoi le marquage horizontal n'est pas entretenu : madame le maire répond qu'elle a contacté la DIRMed, et qu'elle lui a demandé de refaire ce marquage (à charge de la mairie, car en agglomération, compétence maire), car elle estime que les travaux sur le portique ont généré un flux important de poids lourds qui ont détérioré le marquage en place. Madame le maire relance la DIRMed...
- ↳ Sylvain MELMOUX informe le public qu'une demande devis pour l'éclairage des passages piétons dans la traversée a été faite à une entreprise, attente d'une réponse. Suivant la réponse, le conseil envisagera le financement de cet équipement sur plusieurs endroits dans la traversée. Concernant la vitesse de certains véhicules, le statut de la route (route nationale), ne permet pas de faire beaucoup d'aménagements, de plus l'Etat en charge de son entretien n'a rien programmé, la mairie non plus.

Fait et délibéré les mois jour et an que dessus et ont voté les membres présents.

Séance du 05 décembre 2011

ELUS	SIGNATURE
Hélène Perrin	<u>Présente</u>
Madeleine Garnier	<u>Présente</u>
Thierry Julien	<u>Présent</u>
Jean-Jacques Defaite	<u>Présent</u>
Philippe Faure	<u>Présent</u>
Rémi Horvath	<u>Présent</u>
Yann Liotard	<u>Absent (procuration à Thierry Julien)</u>
Sylvain Melmoux	<u>Présent</u>
Bénédicte Nicolet	<u>Présente</u>
Valérie Ponsard	<u>Absente (procuration à Hélène Perrin)</u>
Denis Viscuso	<u>Présent</u>

Actes certifiés exécutoires.
Publiés le 12/12/2011.